
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date / Datum: jeudi 16 décembre 2021 / Donnerstag, 16. Dezember 2021
Lieu / Ort: Halle ABC, Forum Fribourg, route du Lac 12, Granges-Paccot

Présidence / Präsidentschaft:

M. Nicholas **Creak**, Président du Conseil / Präsident des Rates, Marly
M. Félicien **Frossard**, Secrétaire général / Generalsekretär

Préposée au Procès-verbal / Protokollführerin:

Mme Noémie **Nicolas**, Assistante de direction / Direktionsassistentin

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates

Présent-e-s / Anwesenden

Avry

Mme **von der Weid** et M. Marius **Achermann**

Belfaux

MM. Diego **Frieden**, Gabriel **Litzistorf**, Vincent **Schickel** et François **Vallat**

Corminboeuf

Mme Chantal **Angéloz** ainsi que MM. Jonathan **Collaud**, Alain **Lunghi** et Dario **Viel**

Düdingen

Mme Maria-Antionietta **Mollica** et MM. Herbert **Burri**, Niklaus **Mäder**, Thomas **Meyer**, Dylan **Porchet** et Adrian **Schwaller**

Fribourg

Mmes Anne-Élisabeth **Cattaneo-Python**, Océane **Gex**, Nadège **Piller** et Andréa **Savoy** ainsi que MM. Bernhard **Altermatt**, Gérald **Collaud**, Christophe **Giller**, Grégory **Grin**, Simon **Jordan**, François **Miche**, Florian **Müller**, Pierre-Alain **Perritaz**, Thierry **Pochon**, Léo **Sapia**, Jérémie **Stöckli** et François **Yerly-Brault**

Givisiez

MM. Daniel **Berset**, Benoît **Descloux** et Marcel **Tortorella**

Granges-Paccot

Mme Marjorie **Jaquet** ainsi que MM. Jean-Louis **Barras**, Yves **Litandi** et Alexis **Overney**

Marly

MM. Moncef **Amari**, Nicholas **Creak**, Christophe **Maillard**, Frédéric **Mischler**, César **Murangira** et Jean-Pierre **Oertig**

Matran

MM. Bernard **Chassot** et Nicolas **Rérat**

Villars-sur-Glâne

Mme Katharina **Buchs** ainsi que MM. Jacques **Dietrich**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel**, Bruno **Marmier**, Claude **Monney** et Alexandre **Wicht**

Excusé-e-s / Entschuldigungen

MM. Didier **Carrard** (Givisiez), Laurent **Dietrich** (Fribourg), Jean-Luc **Dumoulin** (Matran), Michel **Moret** (Avry) et Marc **Vonlanthen** (Fribourg)

Membres du Comité d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsvorstandes

Présent-e-s / Anwesenden

Mmes Andrea **Burgener Woeffray** (Fribourg), Francine **Defferrard** (Villars-sur-Glâne), Éliane **Dévaud-Sciboz** (Avry), Muriel **Frésard** (Belfaux) et Anne-Élisabeth **Nobs** (Corminboeuf) ainsi que MM. Bernard **Clerc** (Marly), Urs **Hauswirth** (Düdingen), Éric **Mennel** (Givisiez), René **Schneuwly** (Granges-Paccot), Thierry **Steiert** (Fribourg) et Christophe **Pierret** (Matran)

Excusé-e-s / Entschuldigungen

M. Pierre-Olivier **Nobs** (Fribourg)

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates
3. Communications / Mitteilungen
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes
4. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahl eines Stimmzählers oder einer Stimmzählerin für das Büro des Agglomerationsrats
5. Adoption du budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung des Voranschlags 2022 der Agglomeration Freiburg
 - 5.1 Présentation du message n° 8 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 8 des Vorstandes
 - 5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion
 - 5.5 Examen de détail / Detailprüfung
 - 5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan
 - 6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes
 - 6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
7. Révision partielle du Règlement du Conseil d'agglomération, des Statuts et création du Règlement des finances / Teilrevision des Reglements des Agglomerationsrates, der Statuten und Ausarbeitung des Finanzreglements
 - 7.1 Présentation du message n° 9 / Präsentation der Botschaft Nr. 9
 - 7.2 Examen du message et lecture des articles modifiés du Règlement du Conseil, des Statuts de l'Agglomération et des articles du Règlement des finances / Prüfung der Botschaft und Lesung der geänderten Artikel des Ratsreglements, der Statuten der Agglomeration und der Artikel des Finanzreglements
 - 7.3 Adoption des bases légales / Annahme der Rechtsgrundlagen
 - 7.4 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
8. Subventionnement des mesures du PA2 : 11.08 « Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) » et 41.06 « Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités » / Subventionierung der Massnahmen des AP2: 11.08 «Gestaltung einer Busfahrspur in der Gegenrichtung auf der Route des Arsenaux (Richtung Bahnhof)» und 41.06 «Neugestaltung der Unterführung Cardinal und Gestaltung von regulierten Kreuzungen an den Extremitäten»
 - 8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt
 - 8.3 Présentation du message n° 10 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 10 des Vorstandes
 - 8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft
 - 8.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse
9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse
 - 9.1 Postulat demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings P+R / Postulat zur Untersuchung der Umsetzung von Massnahmen zur Steigerung der Attraktivität der P+R-Parkplätze (Post_Leg2021-2026_2021_003)
 - a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
 - 9.2 Postulat demandant la mise en œuvre de mesures permettant aux jeunes de Bourguillon une égalité d'accès au centre-ville de Fribourg / Postulat zur Umsetzung von Massnahmen, die

- den jungen Menschen in Bürglen/Bourguillon einen gleichberechtigten Zugang zum Stadtzentrum Freiburg ermöglichen (Post_Leg2021-2026_2021_004)
- a. Position de l'un des auteurs
 - b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros
 - c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes
 - d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung
10. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse
- 10.1 Postulat relatif à la traversée des routes par la TransAgglo / Postulat betreffend das Überqueren von Strassen durch die TransAgglo (Post_Leg2016-2021_2018_008)
 - a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors
 - 10.2 Motion relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglomération de Fribourg / Motion betreffend die Einführung eines Managements für wichtige Sportanlagen als neue Aufgabe der Agglomeration Freiburg (Mot_Leg2016-2021_2018_011)
 - a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes
 - b. Avis de l'auteur / Meinung des Autors
 - c. Discussion / Diskussion
 - d. Vote / Abstimmung
11. Divers / Verschiedenes

Glossaire / Glossar:

Toutes les abréviations sont en italique dans le document / Alle Abkürzungen in diesem Dokument sind in Schrägschrift dargestellt.

Abréviation	Définition	Abkürzung	Definition
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique	Agglomeration	Agglomeration Freiburg (Institution) als politisches Organ (Legislative und Exekutive) mit einer Verwaltungs- und einer Fachstelle
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)	Freiburger Agglomeration	Freiburger Agglomeration (Gebiet)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Ratsbüro	Büro des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg	KRMU	Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt der Agglomeration Freiburg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg	KultK	Kulturkommission der Agglomeration Freiburg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg	FK	Finanzkommission der Agglomeration Freiburg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg	Agglo-Schlüssel	Statutarischer Verteilungsschlüssel der Agglomeration Freiburg
Clé Mobilité	Clé de répartition relative à la Mobilité de l'Agglomération de Fribourg	Mobilitätsschlüssel	Verteilungsschlüssel Mobilität der Agglomeration Freiburg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg	Mitarbeiter oder Mitarbeitende	Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Agglomeration Freiburg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Vorstand	Agglomerationsvorstand der Agglomeration Freiburg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg	Mitgliedgemeinden	Mitgliedgemeinden der Agglomeration Freiburg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg	Rat	Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg
Conseil d'État	Conseil d'État du canton de Fribourg	Staatsrat	Staatsrat des Kantons Freiburg
Directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée par le Conseil d'agglomération le 1 ^{er} avril 2021	Richtlinie	Richtlinie zur Subventionierung der Massnahmen des Richtplans der Agglomeration Freiburg, genehmigt durch den Agglomerationsrat am 1. April 2021
Grand Conseil	Grand Conseil du canton de Fribourg	Grosser Rat	Grosser Rat des Kantons Freiburg
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)	HRM2	harmonisiertes Rechnungslegungsmodell 2 für die Kantone und Gemeinden (Handbuch HRM2)

MIC	Marly Innovation Center	MIC	Marly Innovation Center
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg	P+R	P+R-Parkplätze gefördert durch die Agglomeration Freiburg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP2	Agglomerationsprogramm der zweiten Generation der Agglomeration Freiburg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg	AP4	Agglomerationsprogramm der vierten Generation der Agglomeration Freiburg
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019	Ratsreglement	Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg vom Agglomerationsrat am 13. September 2018 angenommen und vom Staatsrat am 24. Juni 2019 genehmigt
Règlement sur les finances	Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg	Finanzreglement	Finanzreglement der Agglomeration Freiburg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg	Statuten	Statuten der Agglomeration Freiburg
TP	transport public	ÖV	Öffentlicher Verkehr
TPF	Transports publics fribourgeois	TPF	Freiburgische Verkehrsbetriebe
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.	TransAgglo(s)	TransAgglo(s), Langsamverkehrsachsen, die die Freiburger Agglomeration durchquert (durchqueren)
Trophées PME	Concours Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg	KMU-Trophäen	KMU-Trophäen-Wettbewerb der Agglomeration Freiburg

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)*, Mesdames et Messieurs les membres du *Comité*, chères et chers collègues du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s de la presse, Mesdames et Messieurs les invité-e-s, j'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance du *Conseil* à 19h35. Je vous salue toutes et tous très cordialement.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du *Conseil* ayant été assermentés aujourd'hui même : M. Moncef Amari de la commune de Marly ainsi que MM. Daniel Berset et Benoît Descloux de la commune de Givisiez.

Comme vous le constatez, le Secrétaire général, l'assistante du *Conseil* et moi-même sommes placés sur la scène, les membres du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)* à ma droite, les membres du *Comité* aux deux premiers rangs, suivis par les membres du *Conseil*, la presse, les *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg (ci-après collaborateurs)* et le public.

Selon les dernières directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), nous vous invitons à porter votre masque durant toute la séance et mettre en œuvre les recommandations émises par les autorités sanitaires. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans la salle. Lorsque vous intervenez, vous pouvez enlever votre masque.

Les membres du *Conseil* suivants se sont excusés : MM. Michel Moret (Avry), Didier Carrard (Givisiez), Laurent Dietrich (Fribourg), Marc Vonlanthen (Fribourg) et Jean-Luc Dumoulin (Matran).

M. Vladimir Colella (Givisiez) a démissionné avec effet immédiat du *Conseil*, respectivement de son rôle de Vice-président du *Conseil*.

Pierre-Olivier Nobs, membre du *Comité*, s'est également excusé pour raison d'accident.

Enfin, les invités suivants ont signalé leur absence : M. Samuel Russier, Secrétaire général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), ainsi que M. Manfred Raemy, Préfet de la Singine.

Pour rappel, les consoles situées sur nos tables disposent d'un système de vote électronique, d'un microphone et d'un haut-parleur diffusant les débats.

Fonctionnement du système de vote électronique : il suffit d'insérer notre carte dans la console posée sur notre table. Il faut la laisser insérée pendant toute la séance et ne plus y toucher. En fin de séance, nous devons absolument la laisser dans la console.

Demandes de parole : vous pouvez demander la parole en appuyant sur le grand bouton de l'appareil distingué par le dessin d'une personne qui parle. Votre micro clignotera en vert. Si vous appuyez sur ce bouton par erreur, vous ne pouvez pas le désactiver, vous devez simplement dire que vous ne souhaitez pas parler. Je donnerai la parole en respectant l'ordre de la liste qui apparaît sur mon écran. Lorsque vous intervenez, votre microphone doit absolument être allumé pour que votre intervention soit bien enregistrée.

Votes : quand je vous annoncerai l'ouverture des votes, vous verrez les touches **+**, **0** et **-** se colorer. Pour voter, vous presserez sur une des trois touches : verte, bleue, rouge. Vous aurez 15 secondes pour voter. Pendant ces 15 secondes, vous pouvez changer d'avis en cours de route. À la fin des votes, les résultats des votes s'afficheront à l'écran derrière moi.

Test du système / Systemtest :

Je vous propose de faire un test afin de constater que le système de vote fonctionne correctement. Je vous prie de presser sur une des trois touches colorées. Le vote est ouvert.

Résultat / Ergebnis :

Ce dernier détecte 52 membres du *Conseil* présents.

50 membres du *Conseil* ont pressé sur une des trois touches.

2 personnes n'ont pas voté.

Le système fonctionne bien.

Formellement, je constate que le quorum est atteint avec 52 membres présents et que nous pouvons siéger valablement.

Conformément au *Règlement du Conseil*, l'envoi des documents de la présente séance a été effectué par défaut de manière électronique. La présente séance a donc été valablement convoquée par courriel du 26 novembre 2021. Les documents de la séance du *Conseil* sont disponibles depuis cette date sous la rubrique « Actualité » du site web de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

J'aimerais ici remercier le travail absolument fantastique de M. Frossard et de Mme Nicolas, ainsi que de toute l'équipe, pour l'organisation et la mise en place de cette séance. A chaque fois, cela se déroule très bien. Merci beaucoup !

M. François Grangier nous a indiqué que sous le point 7, il manque le point relatif au préavis de la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)*. Je propose de l'ajouter au 7.2 comme suit et de renuméroter les points suivants :

- 7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission**
- 7.3** Examen du message et lecture des articles modifiés du Règlement du Conseil, des Statuts de l'Agglomération et des articles du Règlement des finances / Prüfung der Botschaft und Lesung der geänderten Artikel des Ratsreglements, der Statuten der Agglomeration und der Artikel des Finanzreglements
- 7.4** Adoption des bases légales / Annahme der Rechtsgrundlagen
- 7.5** Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour ainsi modifié est donc accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'agglomération / Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung des Agglomerationsrates

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 7 octobre 2021 ?

Gérald Collaud. À la page 20, j'ai une modification à demander. J'ai le souvenir que dans sa réponse, le *Comité* ou peut-être le Président du *Conseil* avait confirmé qu'un travail d'information plus soutenu serait effectué à l'avenir auprès des membres du *Conseil* qui déposeraient des postulats¹. Je prie donc la rédactrice de ce *procès-verbal* de revoir l'enregistrement afin de corriger, le cas échéant, cette partie.

Le Président. Ce sera fait le cas échéant. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote électronique / Elektronische Abstimmung

Celles et ceux, qui approuvent le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 7 octobre 2021 avec ces corrections éventuelles, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

53 membres ont pressé sur la touche verte.

1 membre a pressé sur la touche rouge.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* approuve le procès-verbal de la séance du *Conseil* du 7 octobre 2021, à la majorité, avec ces corrections éventuelles. J'adresse les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Der zweite Punkt der Traktandenliste ist somit erledigt.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsrates

Le Président. La *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)* et la *CF* ont envoyé leur préavis par courriel le 9 décembre 2021 conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*.

Pour votre information, le *Bureau du Conseil* a décidé d'annuler la séance du *Conseil* du 24 février 2022 en raison d'un ordre du jour insuffisant.

¹ Notes de la Rédactrice : lors de la séance du 7 octobre 2021, le *Comité* n'a pas repris la parole, mais les paroles suivantes, au début de la dernière intervention du Président du *Conseil* suite à l'intervention de M. Collaud, n'ont pas été retranscrites : « **Je vous remercie. Je pense également qu'il est effectivement important que nous soyons informé-e-s.** ».

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilungen des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

René Schneuwly. Comme vous avez pu certainement le lire ou l'apercevoir, d'importantes améliorations de l'offre en *transport public (ci-après TP)* sont intervenues lors du changement horaire du 12 décembre dernier. La ligne 8 a été prolongée jusqu'au *Marly Innovation Center (ci-après MIC)*, offrant à ce secteur en plein développement une desserte directe au quart d'heure depuis la gare de Fribourg. Pas moins de cinq arrêts supplémentaires ont ainsi été créés, ce qui permet notamment de relier le quartier de Bel-Air et du *MIC* au réseau de *TP de l'agglomération fribourgeoise*. Les lignes 12 et 13 ont en outre été mises en service à Düdingen. Une offre de *TP* attractive est désormais disponible : les principaux points d'intérêts de la commune sont ainsi reliés et d'excellentes correspondances sont assurées en gare en direction de Fribourg et Berne. Il s'agit de la mise en place d'un nouveau réseau avec plus d'une dizaine de nouveaux arrêts desservis à une cadence au quart d'heure aux heures de pointe. A cela s'ajoute l'arrivée progressive de bus électriques sur la ligne 4 en direction de l'Auge et la suppression de la surtaxe de CHF 5, qui s'appliquait sur le réseau de nuit. Ces nombreuses nouveautés démontrent la forte volonté affichée par le *Comité* de promouvoir les transports en commun conformément aux principes énoncés dans les différents projets d'agglomération de *l'Agglomération*. Il s'agit en effet de la plus grande augmentation d'offre depuis plusieurs années sur le réseau de *l'agglomération fribourgeoise* avec près de 11 % de kilomètres en plus, qui seront parcourus chaque jour !

La presse vous a également appris que les *Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)* vont devoir procéder au remboursement d'un montant relativement important aux pouvoirs publics, étant donné qu'ils ont bénéficié de subventions trop élevées de la part de ces derniers au cours des dernières années. *L'Agglomération*, qui est commanditaire du réseau de bus urbain, figure parmi les institutions lésées. Je tiens à rappeler que *l'Agglomération* procède chaque année à une analyse très serrée des offres de transports, soumises par *TPF*, pour s'assurer que le prix payé est le juste prix pour les prestations. Nous avons dans le cadre de ces vérifications mis le doigt sur la question des recettes publicitaires. Nous sommes satisfaits que l'Office fédéral des transports (OFT) ait donné raison à *l'Agglomération* sur cette revendication. Nous continuerons bien évidemment d'analyser avec la plus grande attention l'adéquation des subventions publiques versées à l'avenir aux *TPF*, parallèlement aux extensions de réseau planifiées qu'il ne s'agit pas de remettre en question.

En matière de planification directrice, le *Comité* vous invite à participer à la consultation du *Plan directeur régional du district de la Sarine*. L'élaboration de ce dernier a été déléguée, au niveau opérationnel, aux équipes de *l'Agglomération*, ce qui assure sa pleine comptabilité avec le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)* déposé récemment à la Confédération. L'examen de ce dernier par les services fédéraux se poursuit, un premier échange au sujet de son contenu étant prévu pour le mois de février 2022. Toutefois, nous ne devrions connaître l'ampleur du soutien fédéral obtenu que dans une année environ.

L'Agglomération a attribué, à 17 associations culturelles, des subventions pluriannuelles pour la période 2022-2024. Le Prix culturel à l'émergence, récompensant chaque année une jeune association professionnelle méritante, a été décerné à la compagnie Marjolaine Minot. Avec ce prix, le *Comité* joue pleinement son rôle de promoteur de talents, qui demain assureront le rayonnement culturel des dix communes membres de *l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)*. Malheureusement, la cérémonie du 15 décembre 2021 de remise des arrêtés relatifs aux subventions pluriannuelles et au Prix culturel à l'émergence, prévue d'abord en public puis en Live Streaming, a été annulée.

Sur le plan économique, *l'Agglomération* a récompensé deux entreprises innovantes de notre région : BComp Ltd. et le P'tit Gourmet, qui ont remporté les *Trophées PME 2021* quelques semaines auparavant. Le 17 novembre 2021, une cérémonie publique de remise des prix a pu avoir lieu.

L'Agglomération enregistre donc de beaux succès et peut encore regarder fièrement dans le rétroviseur de cette année 2021 qui s'achève. De plus amples informations sont disponibles dans la newsletter et sur le site internet de *l'Agglomération*.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

4. Election d'un scrutateur ou d'une scrutatrice au Bureau du Conseil d'agglomération / Wahl eines Stimmzählers oder einer Stimmzählerin für das Büro des Agglomerationsrates

Le Président. Suite à la démission de Mme Marie Davet, nous devons réélire une personne au *Bureau du Conseil*. La commune de Marly a décidé de présenter M. Frédéric Mischler. Il est possible de recourir à une élection tacite étant donné que le nombre de candidat-e-s au *Bureau du Conseil* est égal au nombre de sièges à pourvoir. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Une élection

au scrutin de liste doit néanmoins être organisée si un cinquième des membres présents le requiert expressément. Est-ce que quelqu'un demande l'organisation d'un scrutin de liste pour cette élection ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Christophe Maillard. C'est effectivement avec grand plaisir que la commune de Marly vous présente la candidature de M. Frédéric Mischler. Né en 1976 à la Chaux-de-Fonds, M. Mischler habite Marly depuis 1986, c'est dire s'il connaît bien notre région et notre *agglomération fribourgeoise*. Il possède un diplôme de dessinateur en bâtiment et, à ses heures perdues, c'est un grand pêcheur - je parle ici des poissons bien entendu. Professionnellement, M. Mischler est collaborateur technique de l'État de Fribourg. Membre de l'Union démocratique du centre (UDC), il est francophone avec de bonnes connaissances de l'allemand. Il est membre du *Conseil* depuis juin 2021. Au nom de la délégation de Marly, je vous recommande de soutenir la candidature de M. Mischler au *Bureau du Conseil*.

- **Election par acclamation / Wahl in stiller Wahl**

Nous pouvons donc élire tacitement M. Frédéric Mischler au *Bureau du Conseil* (applaudissements). Je le félicite pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction.

Ce quatrième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

5. Adoption du budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg / Genehmigung des Voranschlags 2022 der Agglomeration Freiburg

Le Président. Vous avez peut-être remarqué que deux coquilles se sont glissées dans le message. La première est à la page 17 de la version française du message n° 8, à la deuxième ligne du deuxième tableau, un zéro a été oublié car le montant relatif à la mesure NP11 est de CHF 20'000. La seconde se trouve en page 9 des versions française et allemande du message, juste sous le titre « b) coûts d'exploitation des transports publics (Clé TP) », on aurait dû lire « 6220.3634.20 : Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) (+3'450'000 / +15.99 %) ».

5.1 Présentation du message n° 8 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 8 des Vorstandes

Thierry Steiert. Le budget 2022 de l'Agglomération est constitué d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement.

La présentation du budget 2022 tient compte de l'introduction du nouveau *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2) (ci-après MCH2)*. Afin de faciliter la comparaison avec le budget précédent, respectivement les comptes de l'année 2020, le message n° 8 comporte dans les annexes 2a et 2b une présentation selon l'ancien *Modèle comptable harmonisé 1 pour les cantons et les communes (manuel MCH1)*. Je tiens à remercier M. Jean-Noël Tercier pour le travail complémentaire effectué. Il a notamment réalisé des tableaux comparatifs, figurant dans le message n° 8, qui montrent les différentiels entre les modèles MCH1 et MCH2.

Le budget de fonctionnement 2022 présente un total de charges de CHF 33'729'000, soit une augmentation de CHF 3'884'200 respectivement de 13 % par rapport au budget 2021. La part principale des charges relève du domaine de la Mobilité, avec un montant de CHF 27'155'700, alors que les charges pour le domaine de la Culture s'élèvent à CHF 2'658'600.

La politique salariale de l'Agglomération s'oriente, par analogie, à la pratique de l'État de Fribourg, ce qui signifie une progression normale d'un échelon pour les *collaborateurs* entrés en fonction avant le 1^{er} juillet 2021. Une indexation n'est pas prévue pour l'année prochaine, compte tenu de l'évolution des marchés et l'Indice des prix à la consommation. En ce qui concerne la dotation en personnel, elle s'élève aujourd'hui à 10,9 équivalents plein temps (EPT) et restera quasiment inchangée en 2022 avec 11,1 EPT. À cela viennent s'ajouter les postes de stagiaires, répartis sur la Mobilité et l'Aménagement, la Promotion des activités culturelles régionales de l'Agglomération, la Promotion économique de l'Agglomération et le Secrétariat général, pour un total de 3 EPT.

Dans le domaine de l'administration générale, la mise en conformité au modèle comptable MCH2 donne lieu à une séparation entre l'administration des finances (sous-chapitre 021) et les autres services généraux (sous-chapitre 022). En outre, certaines rubriques ont dû être réorganisées ou reformulées, ce qui rend la lisibilité plus difficile. Des tableaux comparatifs ont ainsi été intégrés au message afin de faciliter la compréhension, ces tableaux se trouvent aux pages 3, 4 et 5 du message n° 8.

Der Kulturbereich stellt wie bereits erwähnt den zweitwichtigsten Kostenfaktor des Voranschlags dar. Die budgetierten Ausgaben betragen hier insgesamt, wie bereits erwähnt, CHF 2'658'600, also eine Erhöhung um CHF 82'900 (3,26 %) gegenüber dem Voranschlag 2021. Die Subventionen, welche in mehrjährige Subventionen sowie jährliche und ausserordentliche Subventionen aufgeteilt sind, werden um CHF 86'000 erhöht. Mit dieser Erhöhung bleibt der Voranschlag deutlich unter den Erwartungen der

Kulturschaffenden, welche eine Erhöhung um insgesamt CHF 446'500 beantragt hatten. L'augmentation des subventions culturelles répond du moins partiellement aux besoins de professionnalisation et de développement des associations culturelles régionales bénéficiaires de subventions pluriannuelles. À cette évolution s'ajoute le transfert de quatre associations culturelles de la catégorie des subventions annuelles à celle des subventions pluriannuelles, à savoir BDmania, Les Georges, Kultur im Podium et Theater in Freiburg.

La mise en conformité à *MCH2* donne lieu à une séparation du chapitre Mobilité en deux sous-chapitres distincts portant, d'une part, sur les *TP* (622) et, d'autre part, sur la planification générale de la Mobilité (634). Der Gesamtaufwand für den Bereich der Mobilität beläuft sich auf CHF 27'155'700 und der Ertrag auf CHF 14'763'000. Die Nettobelastung für die Gemeinden beträgt CHF 12'392'500 und erhöht sich damit um CHF 1'574'400 (+ 14,55 %) im Vergleich zum Voranschlag 2021.

La rubrique budgétaire consacrée aux coûts des *TP*, de loin la plus importante du budget de l'*Agglomération*, prévoit une augmentation conséquente, de l'ordre de CHF 3'450'000. Elle s'élève à CHF 25'020'000. Ce montant est toutefois encore en négociation avec le prestataire, raison pour laquelle le montant définitif n'est pas connu à ce jour. Compte tenu de cette incertitude, le montant maximal envisageable selon la planification financière est pris en considération. En outre, les incidences de la pandémie sur les recettes des *TP* ne sont pas encore connues, mais ces éléments pourraient renchérir l'offre des *TPF*. Les nouvelles prestations prévues au budget 2022 sont les suivantes : la mise en place de deux lignes urbaines à Düdingen, le prolongement de la ligne 8 jusqu'au *MIC*, la restructuration complète de la ligne 7 qui sera prolongée en direction de Villars-sur-Glâne, d'autres améliorations ponctuelles dont notamment les renforcements sur Givisiez et Corminboeuf, ainsi qu'une amélioration de la ligne 6 au Schoenberg. Pour les détails, nous vous renvoyons en page 10 du message n° 8.

Was die Subventionen des Staates Freiburg betrifft, so beläuft sich der gesetzliche Subventionierungssatz auf 57,5 % der Kosten für den *öffentlichen Verkehr (ÖV)*. Im Voranschlag 2022 wurde dieser maximale Subventionierungssatz eingesetzt, denn im Jahr 2020 erreichten praktisch sämtliche Linien den minimalen Deckungsgrad von 20 %. Nicht berücksichtigt sind hierbei die Auswirkungen der Corona-Pandemie, die im gegenwärtigen Zeitpunkt nicht abschätzbar sind.

En ce qui concerne le chapitre Planification générale de la mobilité, nous vous renvoyons aux explications contenues dans le message, aux pages 11 et suivantes. Vous y trouverez notamment le détail des mesures hors investissements prévues en 2022, c'est-à-dire les mesures dont les coûts sont inférieurs au seuil de CHF 50'000.

Dans le sous-chapitre Protection de l'environnement, je tiens à signaler les actions de sensibilisation avec l'organisation d'un prix à l'énergie et une action visant la réduction de la pollution lumineuse. S'agissant de ce dernier sujet, une mesure hors investissement est également prévue pour un montant de CHF 30'000, servant à cofinancer l'élaboration d'un plan lumière par la Ville de Fribourg.

Dans le sous-chapitre aménagement, se trouve en page 17 un tableau qui comprend les mesures hors investissements dont, notamment, plusieurs montants prévus pour des mesures d'améliorations des cheminements de mobilité douce dans la commune de Granges-Paccot et un montant de CHF 20'000 pour le projet « Valorisation des espaces libres en milieu bâti ».

Dans le domaine de la Promotion touristique, la contribution à Fribourg Tourisme et Région (FTR) s'élève à CHF 640'000, ce qui signifie une augmentation de CHF 50'000 respectivement de 8,47 %. Cette augmentation est prévue dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations par lequel l'*Agglomération* confie depuis 2009 à FTR les activités de Promotion touristique. La subvention de l'*Agglomération* n'a jamais été augmentée depuis l'élaboration du mandat initial en 2007, alors que les prestations fournies par FTR ont pour leur part été étendues de manière conséquente.

Avec des charges de CHF 33'729'000 et des produits de CHF 15'712'500, le solde à charge des *communes membres* s'élève à CHF 18'016'500. La répartition de ce montant entre les *communes membres*, en fonction de la *Clé Agglo*, de la *Clé Mobilité* et des autres éléments spécifiques de calcul, est présentée sur le tableau en annexe 3 du message.

Le *Comité* rappelle que le budget d'investissements ne porte que sur les investissements qui doivent faire l'objet d'un message. Der Investitionsvoranschlag, wie er Ihnen vorgelegt wird, stellt also keine Ausgabengenehmigung dar. Vielmehr muss jede dieser Investitionen mittels einer spezifischen Botschaft dem *Agglomerationsrat der Agglomeration Freiburg (nachstehend Rat)* zur Genehmigung unterbreitet werden. Les mesures liées à un versement effectif de la subvention en cours d'année figurent au budget 2022.

Nous rappelons aussi que l'*Agglomération* reste tributaire des planifications des *communes membres* concernant la mise en œuvre de ces mesures. Le *Conseil* sera saisi de messages relatifs aux investissements, raison pour laquelle nous vous renvoyons aux pages 22 et suivantes.

Finalement, le Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg (DF&RH) tient à remercier la CF pour l'excellente collaboration lors de l'examen du budget 2022.

5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Le 6 décembre dernier, la CF s'est réunie afin de traiter les dossiers qui vous sont présentés ce soir. Dans les documents mis à notre disposition, nous pouvons constater une augmentation de CHF 3'884'200, soit environ 13 % d'augmentation par rapport au budget 2021. Tous les chapitres sont en augmentation par rapport au budget de l'année précédente : L'Administration augmente de 2.2 %, la Culture de 3.25 %, la Mobilité de 14.5 %, l'Aménagement et la Protection de l'environnement de 23.2 %, ainsi que l'Économie et le Tourisme de 5.7 %.

La CF a analysé avec soin les différences présentes dans le budget 2022 par rapport à celui de 2021. Elle a posé plusieurs questions aux membres du Comité présents lors de la séance et les remercie, d'ores et déjà, pour leurs précisions et leur précieuse collaboration. Comme habituellement, je me permettrai de revenir sur certains postes budgétaires lors de la discussion de détail.

Une partie de l'augmentation du budget se justifie par la mise en œuvre du modèle comptable MCH2 et du Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement sur les finances) que vous approuverez ce soir. En effet, les rubriques 6340.3632.73 et 7900.3632.73 intitulées « Mesures hors investissements » n'existaient pas, ou peu, dans les précédents budgets, car ces mesures devaient faire l'objet de messages d'investissements. Avec le nouveau Règlement sur les finances, une compétence accrue est donnée au Comité afin de traiter ces montants directement dans le budget de fonctionnement. Le nouveau chapitre 76 dédié à la protection de l'environnement fait également augmenter le budget de CHF 122'000, car il n'existait pas en 2021.

La CF s'est préoccupée et a longuement discuté du chapitre des TP. Je reviendrai de manière plus approfondie sur ce sujet et sur quelques autres lors de la discussion détaillée.

Dans son ensemble et à l'unanimité, la CF vous propose d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2022.

Préavis / Stellungnahme:

**Préavis de la Commission financière concernant
le projet de budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg et
le message du Comité n° 8 en vue de l'adoption du budget 2022
de l'Agglomération de Fribourg**

Conformément à l'article 23 alinéa 1 a) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière (ci-après CF) s'est réunie le 6 décembre pour procéder, pour l'exercice 2022, à l'examen du message n° 8 et du projet de budget 2022 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération de Fribourg, documents validés par le Comité d'agglomération (ci-après Comité) le 29 septembre 2021 et mis à disposition le 26 novembre 2021 sur le site web de l'Agglomération.

Lors de leur séance du 6 décembre 2021, les membres de la CF ont posé des questions au Comité, à laquelle ce dernier a répondu. Les membres de la CF remercient le Comité pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée de ce message.

La CF estime que les obligations juridiques de l'Agglomération de Fribourg par rapport aux TPF et la manière dont est utilisée la réserve ne sont pas claires.

La CF juge nécessaire que l'État de Fribourg accorde une garantie du subventionnement de 57.5 % pour les lignes modifiées selon article 40 de la loi cantonale sur les transports (LTr).

La CF soutient le Comité qui projette de mettre au budget un montant de 25 millions de francs correspondant à la planification financière et confirmé par un bureau d'étude externe et par une analyse approfondie interne.

La CF demande au Comité de mettre en place un système de controlling pour les bénéficiaires de subventions culturelles et des mandats de contrat de prestations.

Après délibération, la CF préavis, à l'unanimité, favorablement le budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg et propose, au Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg, d'adopter le budget 2022 de fonctionnement et d'investissement de l'Agglomération de Fribourg selon les projets d'arrêtés y relatifs, tel que présenté dans le message du Comité n° 8.

Fribourg, le 6 décembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier

La Secrétaire

Noémie Nicolas

5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. La CAME n'a que peu de commentaires à faire concernant le budget, car les différentes mesures à financer ne sont présentées en détail qu'au moment de leur financement et n'ont

donc pas encore été étudiées. Lors de la séance, quelques brèves questions ont cependant été posées. Il a fallu notamment expliquer les raisons de la diminution du montant prévu pour les actions de sensibilisation aux *TP* en indiquant qu'une adaptation aux dépenses réelles des derniers exercices a dû être effectuée. La même explication a été apportée quant au montant prévu pour l'action « Un arbre pour votre enfant », les montants prévus ces dernières années n'ayant jamais été entièrement dépensés. Hormis ces détails, le point principal reste le contrat avec les *TPF* qui n'est pas encore connu, comme expliqué précédemment par M. Steiert. Malgré cette inconnue très importante, la *CAME* recommande à l'unanimité d'adopter le budget 2022.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant l'adoption du budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 1^{er} décembre 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°8 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 29 septembre 2021 concernant l'adoption du budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 1^{er} décembre 2021, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Mennel

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°8.

Fribourg, le 1^{er} décembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli



5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale. L'entrée en matière relative au budget ne peut être contestée, seule une demande de renvoi peut intervenir. Gibt es einen Rückweisungsantrag? Ce n'est pas le cas. Das Wort wird nicht verlangt. La discussion générale est close.

De manière générale, en cas d'intervention, je vous prie de bien spécifier le numéro de rubrique auquel votre remarque fait référence. Gibt es Wortmeldungen? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion générale est close.

5.5 Examen de détail / Detailprüfung

- **Budget de fonctionnement MCH2 / Voranschlag der laufenden Rechnung HRM2**

Chapitre 0 Administration générale / Allgemeine Verwaltung

- ❖ 01 Législatif et exécutif / Legislative und Exekutive

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- ❖ 02 Services généraux / Allgemeine Dienste

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 0 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Le chapitre 0 est adopté par le Conseil tel que proposé par le *Comité*.

Das Kapitel 0 ist gemäss Vorschlag des *Agglomerationsvorstandes der Agglomeration Freiburg (nachstehend Vorstand)* angenommen.

- 329 Culture / Kultur

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Sous le chapitre Culture, la *CF* tient à informer que les montants des subventions annuelles et pluriannuelles, octroyés aux divers acteurs de notre *agglomération fribourgeoise*, sont décidés par la Commission culturelle de l'*Agglomération* (CCult), en relation avec les budgets votés ce soir. Lors de sa séance, la *CF* a questionné le *Comité* afin de savoir quel système de controlling était en place à l'égard des associations et fondations bénéficiaires de nos subventions. Après avoir entendu les réponses du *Comité*, la *CF* estime que le système existant n'est pas suffisant et qu'il doit être renforcé. En effet, la *CF* se soucie que l'argent versé par notre *Agglomération* soit bien utilisé pour la transmission de la culture sur notre territoire et non pour faire des réserves, ou pire, payer des salaires hors-normes par rapport à ce domaine. La *CF* tient à préciser qu'elle n'a, à ce jour, pas d'indice qui lui laisse penser qu'il y a des problèmes, mais soucieuse que cela n'arrive justement pas, elle estime que cette mesure est nécessaire. Ce système de controlling devrait également être appliqué aux mandats de prestations, que l'*Agglomération* contracte. Je pense notamment aux secteurs des transports et du tourisme.

Le Président. D'autres remarques ?

Jacques Dietrich. J'aimerais des précisions relatives à la rubrique 3290.3132.00 intitulée « Honoraires et frais d'études ».

Thierry Steiert. L'explication se trouve en page 6 du message n° 8 : une « dotation est prévue en matière d'honoraires et frais d'études concernant l'octroi de mandats relatifs à la promotion culturelle régionale sous l'angle institutionnel. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une étude entreprise en 2020 en réponse à la motion Leg2016-2021_2017_004, concernant la reprise par l'Agglomération des tâches de l'association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise (Coriolis Infrastructures) ».

Jacques Dietrich. J'ai bien lu ce passage, mais je me demande ce que devra déterminer celui qui sera mandaté.

Thierry Steiert. Je vais vous répondre dans la limite du possible, étant donné que je ne siège pas au Dicastère des promotions (DP) et que le Président du DP est malheureusement absent. Il s'agit effectivement de mandater un expert externe, afin de préparer la réponse à cette motion. Cette dernière consistait justement à demander la reprise, par l'*Agglomération*, des tâches de Coriolis Infrastructures. Effectuer cette reprise est une tâche extrêmement complexe. Il faut suivre des procédures relativement sévères par rapport à la Commission fédérale des maisons de jeux et le subventionnement par le *Casino Barrière Fribourg*. Il faut solliciter des personnes en mesure d'appréhender ce domaine de manière à assurer un déroulement dans les bonnes formes.

Jacques Dietrich. Je vous remercie pour cette réponse complémentaire qui me convient.

Grégory Grin. Pour votre information, mon intervention s'inscrit dans le prolongement de celle du Président de la *CF*. Pour faire face à la crise liée au COVID-19, de nombreuses organisations et entreprises culturelles ont heureusement pu bénéficier de mesures de soutien. Des contributions sont également octroyées pour des projets de transformation, mais en partant du principe que ces projets sont autoporteurs et indépendants des budgets de fonctionnement des organisations soutenues, de sorte que cela ne les contraigne pas à l'avenir à rechercher des subventions supplémentaires. A l'image de l'invitation faite par la *CF* demandant la mise en place d'un système de controlling, je suggère que ce système puisse notamment permettre de s'assurer que les subventions culturelles octroyées par l'*Agglomération* s'inscrivent dans un principe de subsidiarité et dans le respect des critères liés aux aides précitées.

Le Président. Nous prenons note de votre demande d'ajout de ces éléments de subsidiarité et de controlling.

Le Président. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 3 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 3 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

❖ 62 Transports publics / Öffentlicher Verkehr

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

François Grangier. Le sujet est « chaud » comme vous l'avez vu dans la presse. Je vais vous rapporter ce qui a été dit au cours de la séance de *CF*. Comme indiqué en introduction, le sujet du contrat de prestations entre notre *Agglomération* et les *TPF* a largement occupé la *CF* lors de sa séance du 6 décembre dernier. Je rappelle cette date, car lors de sa séance, la *CF* ne connaissait pas encore les éléments concernant les recettes publicitaires, qui ont été ensuite reportés dans la presse.

Comme relevé dans le message n° 8 relatif au budget, à ce jour, aucun contrat de prestations n'a été signé entre notre *Agglomération* et les *TPF* par l'année 2022. Le *Comité* a informé la *CF* que les *TPF* travaillent actuellement sur une troisième version de contrat, le *Comité* ayant jugé que les versions précédentes étaient trop coûteuses.

Cela fait des années, voire bientôt dix ans, que la *CF* émet régulièrement des critiques par rapport à l'offre des *TPF*, qui représente une part considérable du budget général de notre *Agglomération*. Elle a demandé, sans succès, l'accès aux documents des *TPF*, qui ne voulaient pas les transmettre pour d'obscures raisons à cause du secret commercial, et le montant de la réserve, que les *TPF* avait faite sur notre contrat. À noter que la *CF* n'avait donc aucune idée du montant de cette réserve jusqu'à peu et qu'elle a malheureusement vu que les *TPF* gérait cette réserve à leur guise sans l'approbation du *Conseil*.

Les offres présentées, qui étaient trop chères de l'avis même du Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg (SMo), inquiètent fortement la *CF*. Les prix au km de l'*Agglomération* sont dans les plus chers de Suisse, alors que les *TPF* arrivent à gagner l'offre de mobilité de Düdingen avec des prix nettement inférieurs. Les *TPF* prennent-ils l'*Agglomération* au sérieux, la *CF* se permet de soulever cette question. Nous pouvons également légitimement nous poser la question de savoir si les prix payés ces dernières années étaient corrects ou avons-nous déjà beaucoup trop payé ?

Un certain malaise se dégage de ces divers éléments, ayant été soulevés avant l'affaire des revenus publicitaires qui n'ont jamais été crédités aux comptes de l'*Agglomération*.

La *CF* soutient pleinement le *Comité* dans sa démarche de mettre au budget le montant de 25 millions de francs. Ce dernier estime que ce chiffre est juste, car il a été ratifié par un bureau d'étude réputé au niveau national. La *CF* s'opposera fermement à tout dépassement de ce montant sans qu'une information complète et circonstanciée lui soit soumise.

Les montants en jeu sont importants et les répercussions sur les finances des *communes membres* sont également très conséquentes. Il est effectivement temps que les *TPF* considèrent l'*Agglomération* comme un partenaire et non pas comme un simple payeur de prestations. Par contre, du côté de l'*Agglomération*, nous ne devons plus être naïfs, en pensant que tous les montants, qui nous sont soumis, sont justes. Nous nous devons de challenger nos prestataires comme vous avez eu le courage de le faire avec les *TPF*.

En vous disant cela, je pense également au taux de subvention cantonal pour nos lignes de *TP*. La loi cantonale nous assure un subventionnement maximal durant les trois années qui suivent la mise en service d'une nouvelle ligne et ce, afin d'obtenir des chiffres fiables qui permettront de voir si ces lignes méritent une subvention maximale. Du point de vue de la *CF*, il est important que nous puissions compter sur un subventionnement également garanti pour les lignes profondément modifiées, comme c'est le cas pour celles qui entreront en vigueur en août 2022. Nous soutenons le *Comité* dans ses négociations avec les autorités cantonales, afin que notre *Agglomération* puisse continuer de mettre en œuvre ses projets, sans avoir comme épée de Damoclès la baisse des subventions cantonales.

Bruno Marmier. Par ces quelques mots, je tenais à féliciter l'*Agglomération* et son personnel pour la qualité de son travail en matière de commande d'offre *TP*. Dans le cadre des contrats passés avec les *TPF*, l'*Agglomération* a fait une démonstration éclatante de son savoir-faire et de ses connaissances techniques, en étant capable d'identifier de graves erreurs d'imputations, erreurs conduisant à un surcoût des prestations qui nous ont été facturées. Bien évidemment, ces erreurs sont involontaires, mais elles ont toutefois causé un préjudice à toutes les communes du canton de Fribourg, qui financent des prestations de *TP*, et à leurs contribuables. Ce n'est pas anodin. Je fais confiance à l'*Agglomération* pour qu'elle demeure une partenaire fiable et exigeante des *TP* et également pour qu'elle continue à veiller sur l'utilisation de l'argent public, même par une entreprise publique telle que les *TPF*. Je salue l'augmentation de l'offre en matière de *TP*, mais je m'inquiète du contrôle des prestations à l'avenir notamment dans le cadre de la nouvelle loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg (LMob) et j'invite le SMO à élever sa capacité à challenger les prestations de *TP*.

Christophe Giller. La ligne 7 sera prolongée à Villars-sur-Glâne via Beaumont. Cela peut paraître attractif, mais qu'en est-il des résident-e-s de la villa Beausite qui seront dépourvus d'arrêt de bus alors qu'un projet d'agrandissement est en cours ? Mettre une ligne de bus sur la route de la Fonderie n'est pas judicieux, car il y a constamment des bouchons sur cette route. Une voie de bus dans un sens ne résout que la moitié du problème. Dans le sens Beaumont-Pérolles, les bus seront dans les bouchons et prendront au moins quinze minutes de retard ! Il faudra donc ajouter des bus dans le réseau, afin de conserver l'horaire. De plus, les feux nouvellement installés au carrefour de Beaumont ne priorisent pas les véhicules qui vont tout droit. Par conséquent, les bus resteront arrêtés plusieurs minutes au feu rouge. Qu'est-il prévu pour éviter cela ?

Je me demande également pourquoi la ligne 6 n'est toujours pas séparée en deux. Pourquoi conserver la desserte de Musy, via le Windig, alors que la logique voudrait qu'il y ait deux lignes ?

Enfin, je salue la prolongation de la ligne 8 jusqu'à la piscine de Marly. Le *MIC* aura enfin une ligne de *TP*. Par contre, j'ai remarqué que les premiers appartements seront remis début avril 2022, alors que le secteur est actuellement en chantier. Dès lors, je me demande pourquoi ne pas avoir attendu trois mois de plus, afin que ce chantier soit terminé, pour l'exploitation de cette ligne, à l'instar de ce qui sera effectué pour la ligne 7.

Pour terminer, je reviens sur une question que j'ai posée en séance du *Conseil* du 20 octobre 2020, car la Ville de Fribourg avait mis à l'enquête publique la mise en place de zones 30². Le *Comité* m'avait répondu que la question relative aux zones 30 n'avait pas de répercussions sur le budget 2021, mais que le *Comité* étudierait cette question ultérieurement. Je me demande si le *Comité* a tenu compte de ma question à présent. La zone 30 sera d'ailleurs introduite à Matran également, selon La Liberté de ce jour. Les *TPF* ont d'ailleurs chiffré à un surcoût entre 1 et 1.5 million de francs par année. Je vous remercie pour ces précisions.

Bruno Marmier. Je voulais juste dire à mon collègue M. Giller de se méfier des chiffrages des *TPF*.

Eliane Dévaud-Sciboz. M. Giller, je vais d'abord répondre à votre question relative à la ligne 7 qui passe par la route de la Fonderie. Pour les lignes, la volonté est de garder des axes ayant une desserte avec une cadence élevée. Il est vrai que dans ce cas, cela se fait au détriment de la Villa Beausite et des constructions des environs, mais il était devenu difficile de passer par la route des Cliniques avec les différentes modérations de trafic. Énormément de bâtiments se sont construits le long de la route de la Fonderie et, par conséquent, la ligne de bus capte des usagers qui habitent très près de cette route.

Pour la ligne 6 et sa branche du côté du Schoenberg, après que les évolutions planifiées auront été mises en œuvre, la fourchette n'aura plus qu'une branche. Il est prévu que lorsque la ligne 7 se développera à l'été 2022. Ce sera une ligne qui devrait passer par le quartier du Général Guisan, qui n'est pas desservi actuellement. Cette ligne 7 passera ensuite par Poya et arrivera au deuxième des terminus du Schoenberg. Il n'y aura ainsi plus de fourchette à deux branches, mais bien deux lignes qui passeront par des endroits différents. Cela permet également d'avoir un report du Schoenberg vers la halte Fribourg/Freiburg Poya.

En ce qui concerne le *MIC*, nous effectuons un exercice in vivo, afin de capter l'urbanisation dès sa construction et le mettre en report modal sur les *TP*. Cela nécessite parfois d'avoir une patience de deux à trois mois, avant que les premiers utilisateurs prennent vraiment le bus, mais les premiers habitants du quartier du *MIC* vont y déménager à la fin de cette année. Dans le premier trimestre, ça va augmenter de manière progressive. Nous voulons vraiment que les *TP* soient mis en service à cet endroit avant que les habitants n'arrivent. Cela évitera que ces derniers prennent l'habitude de prendre leur voiture au lieu du bus au quart d'heure de leur quartier.

Une étude relative aux zones 30 va être réalisée en 2022, elle sera menée en partenariat entre la Ville de Fribourg, l'*Agglomération* et l'État de Fribourg.

Le Président. Y-a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 6 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

² Une zone 30 est un tronçon de route où la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h maximum.

Chapitre 7 / 7. Kapitel

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

❖ 76 Protection de l'environnement / Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

❖ 79 Aménagement du territoire / Raumordnung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 7 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 8 / 8. Kapitel. Economie et tourisme / Wirtschaft und Tourismus

❖ 84 Tourisme / Tourismus

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

❖ 85 Promotion économique / Wirtschaftsförderung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 8 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 8 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre 9 / 9. Kapitel. Finances / Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 9 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 9 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

• Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung

Le Président. Lors du vote d'ensemble, les votes doivent être comptés conformément à l'article 63 du notre *Règlement du Conseil d'agglomération*.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2022 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

47 membres ont pressé sur la touche verte

1 membre a pressé sur la touche rouge.

2 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, le budget de fonctionnement 2022.

• Budget d'investissement / Investitionsvoranschlag

Chapitre 6 / 6. Kapitel. Mobilité / Mobilität

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 6 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 6 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre / Kapitel 7

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion portant sur le chapitre 7 est donc close.

Résultat / Ergebnis

Ce chapitre 7 est adopté par le *Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

• **Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2022 tel que proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

52 membres ont pressé sur la touche verte.

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, le budget d'investissement 2021.

5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Chapitre / Kapitel 7

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2022 relatif à l'aménagement du territoire proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

52 membres ont pressé sur la touche verte

2 personnes n'ont pas voté.

Diego Frieden³. Monsieur le Président, j'ai une remarque concernant le vote qui a été effectué au 5.6. Vous avez mentionné qu'il concernait le budget d'investissement 2022 relatif à l'aménagement du territoire, alors que sur l'écran derrière vous nous pouvions lire qu'il s'agissait du vote relatif à « l'arrêté du budget de fonctionnement ». Je voudrais savoir si nous avons voté sur le budget d'investissement 2022 relatif à l'aménagement du territoire ou sur l'arrêté du budget de fonctionnement. Je vous remercie pour cette information.

Le Président⁴. En effet, ce que vous dites est juste, ce n'était pas clair. Le dernier vote est annulé. Je vous propose de reprendre entièrement le point 5.6 dédié à l'examen et à l'adoption des trois arrêtés relatifs au budget de fonctionnement et d'investissement.

• **Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss zum Voranschlag der laufenden Rechnung**

Nous ouvrons directement la discussion sur chaque arrêté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget de fonctionnement 2022 proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

³ Intervention exprimée à la fin du 6.2 concernant le 5.6. Pour des questions de compréhension, elle a été indiquée dans l'ordre des points prévus à l'ordre du jour.

⁴ Intervention exprimée à la fin du 6.2 concernant le 5.6. Pour des questions de compréhension, elle a été indiquée dans l'ordre des points prévus à l'ordre du jour.

50 membres ont pressé sur la touche verte
1 membre a pressé sur la touche rouge.
2 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant le budget de fonctionnement 2022 tel que proposé par le *Comité*.

• **Arrêtés du budget d'investissement / Beschlüsse zum Voranschlag der Investitionsrechnung**

Chapitre 6 / 6.Kapitel. Mobilité / Mobilität

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2022 relatif à la mobilité proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

52 membres ont pressé sur la touche verte
Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.
2 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2022 relatif à la mobilité, tel que proposé par le *Comité*.

Chapitre / Kapitel 7

Aménagement et protection de l'environnement / Raumordnung und Umweltschutz

790. Aménagement du territoire / Raumplanung

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le budget d'investissement 2022 relatif à l'aménagement du territoire proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

50 membres ont pressé sur la touche verte
Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.
1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant le budget d'investissement 2022 relatif à l'aménagement du territoire, tel que proposé par le *Comité*.

Je vous remercie pour votre patience. Le cinquième point de l'ordre du jour est ainsi liquidé.

6. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

6.1 Présentation du Comité / Präsentation des Vorstandes

Thierry Steiert. Der Finanzplan deckt einen Zeitraum von fünf Jahren ab und wird alljährlich aktualisiert. Er wird dem *Rat* zur Kenntnisnahme unterbreitet und erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Er ist in erster Linie ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag.

Conformément à la législation cantonale et aux *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, l'*Agglomération* établit un plan financier pour une durée de cinq ans. Ce plan est mis à jour régulièrement, au moins une fois par année. Il est adopté par le *Comité* sur le préavis de la *CF*. Le *Conseil* prend acte de ce plan financier. Nous tenons à rappeler qu'il s'agit ici d'un instrument évolutif, qui n'a pas pour but de représenter une copie conforme de ce que seront les futurs budgets de fonctionnement. Son but est de dégager des tendances favorisant les aptitudes de l'*Agglomération* à prévoir sa situation financière, ses capacités à investir et ses modalités de financement.

S'agissant du plan financier 2022-2026, une augmentation des coûts d'exploitation des *TP* est prévue. C'est en lien avec les renforcements déjà annoncés dans le cadre du budget 2022 et celui des années suivantes, ainsi qu'avec les développements ultérieurs décrits dans le rapport explicatif en page 4. Nous

aimerions signaler également le déploiement de quatorze bus à batterie supplémentaires, de cinq bus électriques sur la ligne 4 et des premiers bus à hydrogène sur les autres lignes. Du côté des recettes, la planification se base sur un taux de subventionnement de 57,5 %, compte tenu du fait que les nouvelles lignes bénéficient de ce taux sur les trois premières années.

Pour les charges d'intérêts liées aux investissements, les estimations se basent sur les conditions appliquées aux crédits en cours et sur des prévisions relatives aux futurs emprunts, avec des taux estimés allant de 2 % (pour les crédits à conclure d'ici la fin de 2022) à 4 % (pour les emprunts plus éloignés dans le temps). La planification des amortissements se fait sur la base des taux d'amortissements prévus dans la législation cantonale. Nous rappelons aussi que les mesures représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 sont désormais inscrites au budget de fonctionnement, sous les rubriques « Mesures hors investissements » ou « honoraires et frais d'étude ». Pour le reste, nous rappelons que le plan financier est établi sur la base d'une méthodologie, exposée aux deux premières pages, qui tient compte des paramètres connus ou prévisibles à ce jour.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La CF a pris connaissance de la planification financière de notre *Agglomération* pour la période allant jusqu'en 2026. Elle n'a pas de remarques particulières, si ce n'est que ce document démontre encore une fois, qu'il est primordial de gérer au plus près notre budget de fonctionnement, si nous voulons que notre *Agglomération* ne devienne pas impayable pour les *communes membres*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le plan financier 2022-2026 (mise à jour 2021) de l'Agglomération de Fribourg

Conformément à l'article 23 alinéa 1 b) des Statuts de l'Agglomération de Fribourg en vigueur, la *Commission financière (ci-après CF)* doit donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour.

Le 6 décembre 2021, la CF s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du plan financier 2022-2026 de l'Agglomération de Fribourg et du document explicatif y relatif, qui lui ont été mis à disposition le 26 novembre 2021 sur le site web de l'Agglomération.

Lors de leur séance du 6 décembre 2021, les membres de la CF ont posé des questions au Comité d'agglomération, à laquelle ce dernier a répondu. Les membres de la CF remercient le Comité pour sa collaboration et la bonne élaboration détaillée du rapport explicatif.

Après délibération, la CF préavis, à l'unanimité, favorablement le plan financier 2022-2026 de l'Agglomération de Fribourg (mise à jour 2021).

Fribourg, le 6 décembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

Le Président. Le *Conseil* prend acte formellement du plan financier. Ich möchte Ihnen jedoch die Gelegenheit geben, Fragen oder Bemerkungen zu formulieren. Y a-t-il des remarques ? J'ouvre la discussion. Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le sixième point de l'ordre du jour est liquidé.

7. Révision partielle du Règlement du Conseil d'agglomération, des Statuts et création du Règlement des finances / Teilrevision des Reglements des Agglomerationsrates, der Statuten und Ausarbeitung des Finanzreglements

7.1 Présentation du message n° 9 / Präsentation der Botschaft Nr. 9

Thierry Steiert. Le présent message contient plusieurs objets, tous en lien avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la loi sur les finances communales (LFCo) de l'État de Fribourg du 22 mars 2018 (RSF 140.6). Ces nouvelles dispositions sont principalement destinées à mettre en œuvre la réforme du modèle comptable *MCH2*. Pour l'*Agglomération*, cette opération consiste principalement à adopter un règlement de portée générale sur les finances, que vous trouvez à l'annexe 2 du message n° 9.

Le projet de règlement y est présenté sous la forme d'un tableau synoptique, qui permet la comparaison avec le règlement type élaboré par le Service des communes de l'État de Fribourg (SCOM), dont le présent projet s'inspire largement. Il contient les dispositions impératives en lien avec les compétences financières de l'exécutif pour les dépenses nouvelles, les crédits additionnels et les crédits supplémentaires. Il fixe également la limite d'activation des investissements et le seuil au-delà duquel une dépense nouvelle est soumise au referendum.

Ce règlement de portée générale est complété par un règlement d'exécution qui traite des diverses modalités d'application et qui figure en annexe du présent message à titre d'information.

Mit der Einführung des neuen *Finanzreglements der Agglomeration Freiburg* müssen einige punktuelle Änderungen in den Statuten der Agglomeration Freiburg sowie im Reglement des Agglomerationsrates der Agglomeration Freiburg vorgenommen werden. Diese Änderungen wurden auf das notwendige Minimum beschränkt. Da diese neuen Bestimmungen gleichzeitig in Kraft treten müssen, um die Einführung des harmonisierten Rechnungslegungsmodells für die Kantone und Gemeinden (Handbuch HRM2) zu ermöglichen, unterbreitet Ihnen der *Vorstand* diese Änderungen in einer einzigen gemeinsamen Botschaft.

S'agissant des principaux éléments de la nouvelle réglementation, le *Comité* vous propose donc de fixer le seuil d'activation des investissements à CHF 50'000, de fixer le seuil des imputations internes à CHF 5'000, de fixer également à CHF 5'000 le seuil à partir duquel un actif ou passif de régularisation doit être opéré, de fixer à CHF 50'000 la compétence du *Comité* pour les dépenses dites nouvelles, de fixer la limite supérieure pour un crédit additionnel décidé par le *Comité* à 20 % du crédit d'engagement avec un plafond à CHF 50'000 et enfin de fixer à CHF 50'000 également le seuil pour décider d'un crédit supplémentaire, pour autant que 20 % du crédit budgétaire concerné ne soit pas dépassé.

7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. La *CF* a analysé avec intérêt le projet de *Règlement sur les finances* qui nous est soumis ce soir. Par contre, elle n'a pas pris position sur les autres modifications statutaires et réglementaires. Vous savez que ce règlement est un nouvel élément demandé par le *MCH2*. Il donne quelques largesses au *Comité* sur certains sujets, mais réduit également son champ d'action sur d'autres. Ce règlement convient globalement à la *CF*, car au niveau des investissements, les montants, qui y sont inscrits, valident la façon de travailler déjà en vigueur avant la mise en place du *MCH2*. Des discussions ont cependant eu lieu concernant les pourcentages de dépassement des budgets. En conclusion, la *CF* a décidé de faire confiance au *Comité*, mais elle l'enjoint à bien respecter les budgets votés sans trop de dépassements. Si la *CF* estime qu'il y a trop de dépassements, elle demandera par voie de motion, une modification de ce règlement. Avec toutes ces considérations, la *CF* vous propose ce soir de valider le *Règlement sur les finances* tel que présenté par le *Comité*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant le Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *CF*) est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Lors de sa séance du 6 décembre 2021, la *CF* a procédé à l'examen sous l'angle financier du projet de règlement de portée générale sur les finances de l'Agglomération de Fribourg, qui a été mis à disposition le 26 novembre 2021 sur le site web de l'Agglomération dans le message n° 9. Ce règlement doit notamment permettre l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) au sein de l'Agglomération de Fribourg. Il sera complété par un règlement d'exécution.

Afin de pouvoir préavisier les règles proposées par le *Comité* dans ce nouveau règlement de portée générale sur les finances, les membres de la *CF* ont posé des questions le 6 décembre au *Comité*. Les membres de la *CF* remercient le *Comité* pour ses réponses et sa collaboration.

Après délibération, la *CF* préavisie, à la majorité, favorablement ce projet de nouveau règlement de portée générale sur les finances de l'Agglomération de Fribourg.

Fribourg, le 6 décembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président


François Grangier



La Secrétaire


Noémie Nicolas

7.3 Examen du message et lecture des articles modifiés du Règlement du Conseil, des Statuts de l'Agglomération et des articles du Règlement des finances / Prüfung der Botschaft und Lesung der geänderten Artikel des Ratsreglements, der Statuten der Agglomeration und der Artikel des Finanzreglements

7.4 Adoption des bases légales / Annahme der Rechtsgrundlagen

7.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Vous trouverez le message n° 9 dans vos documents de séance. Nous passons à l'examen du message. Nous allons procéder par étape. Nous allons d'abord effectuer la lecture des articles modifiés des *Statuts*, puis passer à l'adoption des *Statuts* révisés et ensuite l'adoption de l'arrêté y relatif. Nous ferons de même pour la révision partielle du *Règlement du Conseil* puis pour le nouveau *Règlement sur les finances*. Est-ce que cela vous convient ?

Statuts de l'Agglomération

En ce qui concerne la révision des *Statuts*, il s'agit des articles 9, 11, 16, 21, 23 b), 25, 30 et 36. Je ne vais pas les passer tous en revue. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur un de ces articles en particulier ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les articles modifiés, tels que proposés par le *Comité*, sont adoptés par le *Conseil*.

• Adoption des Statuts révisés

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent les *Statuts* tels que révisés, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

52 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, les *Statuts* tels que révisés.

• Examen et adoption de l'arrêté relatif aux Statuts révisés

Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur cet arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 9.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant la révision des *Statuts* tel que par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

51 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

2 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant la révision des *Statuts* tel que proposé par le *Comité*.

Révision Règlement du Conseil

En ce qui concerne la révision du *Règlement du Conseil*, seuls les titres et considérants et les articles 3 et 82 ont été modifiés. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur une de ces modifications ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants ainsi que l'article 3 modifiés, tels que proposés par le *Comité*, sont adoptés par le *Conseil*.

- **Adoption du Règlement du Conseil révisé**

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *Règlement du Conseil* tel que révisé, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

53 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, le *Règlement du Conseil* tel que révisé.

- **Examen et adoption de l'arrêté relatif au Règlement du Conseil révisé**

Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur cet arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 9.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant la révision du *Règlement du Conseil* proposé par le Comité, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

53 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé la touche rouge.

1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant la révision du *Règlement du Conseil* tel que proposé par le *Comité*.

Règlement sur les finances

Etant donné qu'il s'agit d'un nouveau règlement, nous allons devoir passer en revue tous les articles.

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

Les titres et considérants, tels que proposés par le *Comité*, sont adoptés par le *Conseil*.

Art. 1 But / Zweck

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 1, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 2 Limite d'activation des investissements / Aktivierungsgrenze der Investitionen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 2, tel que proposé le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 3 Imputations internes / Interne Verrechnungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 3, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 4 Comptes de régularisation / Rechnungsabgrenzungen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 4, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 5 Compétences financières du Comité d'agglomération a) dépense nouvelle / Finanzkompetenzen des Agglomerationsvorstands a) Neue Ausgabe

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 5, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 6 b) Crédit additionnel / b) Zusatzkredit

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 6 b), tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 7 c) Crédit supplémentaire / c) Nachtragskredit

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 7c), tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 8 Referendum

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 8, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 9 Règlement d'exécution sur les finances / Ausführungsreglement über die Finanzen

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 9, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

Art. 10 Entrée en vigueur / Inkrafttreten

Le Président. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat / Ergebnis

L'article 10, tel que proposé par le *Comité*, est adopté par le *Conseil*.

• Adoption du Règlement sur les finances

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le *Règlement sur les finances* tel que proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

53 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le Conseil a adopté, à la majorité, le Règlement sur les finances tel que proposé par le Comité.

• Examen et adoption de l'arrêté relatif au Règlement sur les finances

Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur cet arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 9.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté concernant le Règlement sur les finances tel que proposé par le Comité, sont priés de presser sur la touche verte.

Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

53 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

1 membre a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le Conseil a adopté, à la majorité, l'arrêté concernant le Règlement sur les finances tel que proposé par le Comité.

Ce septième point de l'ordre du jour est donc liquidé.

8. Subventionnement des mesures du PA2 : 11.08 « Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) » et 41.06 « Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités » / Subventionierung der Massnahmen des AP2: 11.08 «Gestaltung einer Busfahrspur in der Gegenrichtung auf der Route des Arsenaux (Richtung Bahnhof)» und 41.06 «Neugestaltung der Unterführung Cardinal und Gestaltung von regulierten Kreuzungen an den Extremitäten»

8.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

François Grangier. Le message, qui vous est soumis ce soir, concerne le subventionnement des mesures 11.08 et 41.06 du *Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)*.

La CF a pris note que seule la première partie de la mesure 41.06, et non l'entier, est soumise à un cofinancement fédéral, ce qui explique le tableau en page 4. Les deux parties restantes de cette mesure bénéficieront du solde de la subvention fédérale lors de leur mise en œuvre. La CF vous recommande à l'unanimité d'accepter le message présenté ce soir, car il correspond aux mesures du PA2 et à la *Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Directive)*.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission financière concernant
le message du Comité n° 10 en vue du subventionnement des mesures du PA2 :
11.08 « aménagement d'une voie bus en contresens
sur la route des arsenaux (direction gare)
et
41.06 « réaménagement du passage du Cardinal et
aménagement de carrefours régulés aux extrémités ».

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF)* est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.


Le 6 décembre, les membres de la CF se sont réunis afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message n° 10 du *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité)* du 11 novembre 2021 en vue du subventionnement des mesures du PA2 : 11.08 « aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des arsenaux (direction gare) et 41.06 « réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités », disponible sur le site web de l'Agglomération de Fribourg depuis le 26 novembre 2021.

Lors de leur séance du 6 décembre 2021, les membres de la CF ont posé des questions au Comité. Les membres de la CF remercient le Comité pour ses réponses et sa collaboration.

Après délibération, la CF préavis, à l'unanimité, favorablement le message n° 10.

Fribourg, le 6 décembre 2021

Au nom de la Commission financière
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

François Grangier



La Secrétaire

Noémie Nicolas

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Jérémie Stöckli. Lors de la séance de la *CAME*, la problématique de l'accès aux bus pour les habitant-e-s de l'avenue du Midi a notamment été soulevée, mais un passage sous-voie est prévu pour y répondre. L'autre questionnement a concerné le carrefour entre le passage du Cardinal et l'avenue du Midi, dont l'adaptation est primordiale pour les bus. Un crédit d'étude étant déjà prévu en 2022 pour régler cela, la *CAME* soutient à l'unanimité le financement de cette mesure.

Préavis / Stellungnahme:

Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement concernant le subventionnement des mesures du PA2 11.08 « aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) » et 41.06 « réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités » 1ère partie

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 1^{er} décembre 2021, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°10 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 11 novembre 2021 concernant le subventionnement des mesures du PA2 11.08 « aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) » et 41.06 « réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités » 1ère partie.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 1^{er} décembre 2021, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Burgener Woeffray
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Mennel

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavise, à l'unanimité, favorablement le message n°10.

Fribourg, le 1^{er} décembre 2021

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli



8.3 Présentation du message n° 10 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr. 10 des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La Ville de Fribourg demande une subvention pour les mesures 11.08 et 41.06 du PA2. Ces deux mesures sont à proximité l'une de l'autre et forment un ensemble. La mesure 11.08 prévoit la création d'une voie de bus et la suppression du stationnement latéral à la route des Arsenaux. L'aménagement prévoit également la plantation d'une lignée d'arbre dans le prolongement de ceux existants déjà à proximité du carrefour du Cardinal.

Le deuxième objet de subventionnement consiste en la réalisation de la première partie de la mesure 41.06. Il réaménage le carrefour du Cardinal et permet le déclassement de la branche de la route des Arsenaux vers la route Wilhelm Kaiser, ce qui favorisera le transit du bus, sans recours à une régulation par feux. L'espace récupéré est redistribué en faveur des piétons et du délasserment. Des arrêts de bus seront aménagés à proximité du carrefour du Cardinal. La *Directive* prévoit un subventionnement de 50 % pour ce type de mesures. Pour la mesure 11.08, le montant de CHF 311'000 (valeur octobre 2011) représente le montant subventionnable maximum pour ce projet. Pour la première partie de la mesure 41.06, c'est un montant de CHF 960'190 (valeur octobre 2020 TTC) qui sert de base de calcul pour la subvention. Le solde du subventionnement de la mesure 41.06 sera utilisé pour la réalisation des deux parties restantes de la mesure. Le total des coûts pour ces deux projets se monte à CHF 1'160'110. La part de la Ville de Fribourg se monte à CHF 580'055. Le subventionnement fédéral est de CHF 454'211. La part de l'*Agglomération* se monte à CHF 125'844. Le montant de CHF 85'021, destiné au subventionnement de la mesure 41.06, sera financé par un emprunt bancaire. Le montant de CHF 40'823, destiné quant à lui au subventionnement de la mesure 11.08, sera financé par le budget de fonctionnement 2024. Le *Comité* vous propose d'adopter la libération du subventionnement prévu pour la mesure 11.08 et la première partie de la mesure 41.06.

8.4 Examen du Message / Prüfung der Botschaft

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

Dimitri Küttel. En ce qui concerne le déplacement de la ligne 5, qui aura lieu déjà dès le mois d'août sur la route des Arsenaux, j'aimerais relever que le débouché du passage du Cardinal sur la route de la Glâne, ainsi que celui de la rue des Pilettes sur le boulevard de Pérolles, respectivement l'accès à la place de la gare depuis la route des Arsenaux, ne sont pas encore réglés. J'invite le *Comité* à être vigilant sur le maintien des heures d'arrivée des bus à la gare de Fribourg en entrée de ville, ainsi que sur le carrefour du passage du Cardinal, qui actuellement n'est pas du tout optimal pour les bus et où une priorisation des bus à ce carrefour est nécessaire si le projet de déplacer la ligne 5 en août est maintenu.

Eliane Dévaud-Sciboz. Je remercie M. Küttel pour le rappel de ces points de vigilance.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung und Annahme der Beschlüsse

Le Président. Comme précédemment, nous ouvrons directement la discussion sur chaque arrêté. Vous trouvez cet arrêté en annexe du message n° 10.

Mesure 11.08 du PA2

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

50 membres ont pressé sur la touche verte
Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.
Aucun membre n'a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 424'555 à la Ville de Fribourg pour la mesure 11.08 du PA2.

Mesure 41.06 du PA2

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le *Comité*, sont priés de presser sur la touche verte.
Diejenigen, die dies ablehnen, werden gebeten, die rote Taste zu drücken.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

54 membres ont pressé sur la touche verte
Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.
Aucun membre n'a pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le *Comité* et, par conséquent, autorise le *Comité* à verser au maximum une subvention d'un montant de CHF 424'555 à la Ville de Fribourg pour la première partie de la mesure 41.06 du PA2.

Le huitième point de l'ordre du jour est absout.

9. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

9.1 Postulat demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings P+R / Postulat zur Untersuchung der Umsetzung von Massnahmen zur Steigerung der Attraktivität der P+R-Parkplätze (Post Leg2021-2026 2021 003)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Jérémie Stöckli. Le *Comité* ayant préavisé favorablement le postulat, je vais être bref dans ma prise de parole. Les *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg (ci-après P+R)* ont un rôle primordial à jouer dans le report modal au sein de *l'agglomération fribourgeoise*. Pensés au départ

principalement comme lien entre les automobilistes pendulaires et le réseau de *TP*, les *P+R* sont appelés à s'adapter à l'évolution de la mobilité. Le réseau de vélos en libre-service (VLS) étant de plus en plus dense dans l'*agglomération fribourgeoise*, intégrer des stations aux *P+R* existants offrirait une solution attractive et complémentaire aux *TP* pour se déplacer dans l'*agglomération fribourgeoise*. L'électrification de la mobilité amène quant à elle de nouveaux défis, notamment concernant la recharge des véhicules. Le nombre de bornes de charge publiques au sein de l'*agglomération fribourgeoise* est amené à augmenter, afin de répondre à une demande croissante, et les *P+R* peuvent répondre en partie à ce besoin. Afin que ces différents services soient également attractifs financièrement, l'offre de tarifs et d'abonnements combinés devrait être étudiée.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Dans sa séance du 18 novembre 2021, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique et de sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. Le *Comité* a conscience que des mesures connexes complémentaires permettent d'améliorer l'attractivité de ces plateformes d'échange. À court terme, des *P+R* provisoires seront installés dans des infrastructures de stationnement déjà existantes et à plus long terme, des ouvrages sont prévus. Le *Comité* va explorer les possibilités d'améliorer l'attractivité des *P+R* existants et prendra en compte ces éléments pour les études de nouveaux ouvrages. Le *Comité* préavise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

52 membres ont pressé sur la touche verte

Aucun membre n'a pressé sur la touche rouge.

2 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg2021-2026_2021_003.

9.2 Postulat demandant la mise en œuvre de mesures permettant aux jeunes de Bourguillon une égalité d'accès au centre-ville de Fribourg / Postulat zur Umsetzung von Massnahmen, die den jungen Menschen in Bürglen/Bourguillon einen gleichberechtigten Zugang zum Stadtzentrum Freiburg ermöglichen (Post Leg2021-2026 2021_004)

a. Position de l'un des auteurs / Standpunkt eines der Autoren

Grégory Grin. C'est un cri de désespoir poussé par les habitant-e-s et, plus particulièrement, la jeunesse du quartier de Bourguillon, dont je me fais l'humble porte-parole ce soir. Il est important de préciser que les objectifs poursuivis par le postulat, qui vous est présenté, ne s'attaquent pas au sujet global de la desserte en *TP* de Bourguillon. Nous voulons simplement inviter le *Comité* à réfléchir à des solutions créatives qui s'appliqueraient à des moments bien précis et qui représenteraient de véritables gestes symboliques envers les habitant-e-s du quartier. Par exemple, si vous voulez vous rendre en centre-ville un samedi soir, il faut le faire à 18 h 46, 19 h 46 ou 21 h 16. Cela ne laisse quasiment pas de chance d'être à l'heure pour aller voir un film au cinéma. Nous pourrions aussi parler du fait que durant toute la journée du samedi, la cadence pour se rendre en centre-ville est à l'heure et que là aussi un petit geste, à un moment précis et utile de la journée, serait plus que bienvenu. Dans cette perspective, il serait inopportun de répondre à ce postulat en argumentant sur le volume de clientèle desservi dans le quartier ou sur la cadence à la demi-heure en semaine, puisque nous ne voulons pas, en tout cas pour cette fois, ouvrir ce débat-là. Ce que nous attendons, c'est qu'à l'issue du traitement de ce postulat, le *Comité* fasse preuve d'imagination et envoie un ou deux petits gestes symboliques tels qu'illustrés auparavant, aux habitants de Bourguillon pour leur témoigner d'une volonté d'inclusion

de ce quartier dans la Ville de Fribourg et dans *l'agglomération fribourgeoise*, alors qu'aujourd'hui, il fait figure d'excommunié.

b. Position du Bureau du Conseil / Standpunkt des Ratsbüros

Le Président. Dans sa séance du 18 novembre 2021, le *Bureau du Conseil* a examiné la recevabilité et la qualification juridique de cette intervention. S'agissant de sa qualification juridique et de sa recevabilité, le *Bureau du Conseil* décide que cette intervention est recevable.

c. Position du Comité / Standpunkt des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. *L'Agglomération* ne prévoit pas d'amélioration significative dans ce secteur jusqu'à l'horizon 2030. Par contre, une étude relative au transport à la demande est en cours. Le *Comité* espère que les conclusions de cette étude pourront répondre à cet appel du cœur. Sous réserve de ces éléments, le *Comité* prévise favorablement la transmission de ce postulat.

d. Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous allons passer au vote de transmission de ce postulat.

Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat, sont priés de presser sur la touche verte.
Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de presser sur la touche rouge.
Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de presser sur la touche bleue.

40 membres ont pressé sur la touche verte

7 membres ont pressé sur la touche rouge.

6 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat Leg2021-2026_2021_004.

Le neuvième point de l'ordre du jour est absent.

10. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstandes auf parlamentarische Vorstösse

10.1 Postulat relatif à la traversée des routes par la TransAgglo / Postulat betreffend das Überqueren von Strassen durch die TransAgglo (Post Leg2016-2021 2018 008)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

Eliane Dévaud-Sciboz. La réponse à ce postulat, demandant une priorisation et une sécurisation de l'entier de la *TransAgglo*, se décline de différentes manières.

Les *communes membres*, qui sont les maîtres d'ouvrage, développent les projets. Elles sont souvent accompagnées par *l'Agglomération* et se fondent sur les fiches de mesures y relatives et, plus récemment, sur la Charte de la *TransAgglo*.

Cette charte ne fait pas de préconisation unique en ce qui concerne les croisements. Elle fixe les principes suivants : on peut « prioriser au maximum la *TransAgglo* par rapport aux autres axes croisés, éviter des messages contradictoires entre la lecture de l'aménagement et la gestion des priorités, différencier la gestion des cycles et des piétons dans l'intersection et, enfin, adopter un traitement homogène sur l'ensemble de l'axe ».

Dans cette charte, il n'a pas été convenu, pour le moment, de prioriser systématiquement la *TransAgglo*, indépendamment du contexte de l'intersection.

Par contre, des mesures sont déjà prévues dans le *PA4*, afin d'améliorer deux intersections existantes. La première est située sur la route de Morat, où la Ville de Fribourg n'est malheureusement pas propriétaire de la voirie (route cantonale). Dans ce secteur, prioriser automatiquement les vélos pourrait créer des conflits et mettre en difficulté la circulation des bus de la ligne 1 sur cette route. En revanche, vous avez pu lire la bonne nouvelle : la Ville de Fribourg prévoit de prioriser la *TransAgglo* avec la mise en place d'un cédez-le-passage pour la route Général-Guisan, étant donné que c'est une voirie qui lui appartient.

En conclusion, pour les futurs tronçons de cet axe, le *Comité* dispose déjà de bases permettant de répondre à la demande du postulant. Pour l'heure, le *Comité* ne retient pas de priorisation absolue des

vélos vis-à-vis des autres modes, mais plutôt une analyse au cas par cas en fonction d'une pesée des intérêts. Ce postulat est ainsi liquidé.

b. Avis de l'auteur / Ansicht des Autors

Gérald Collaud. Je remercie le *Comité* de s'être penché très sérieusement sur ce postulat. Je suis tout à fait satisfait par la réponse concernant la route Général-Guisan et remercie à ce propos la Ville de Fribourg. Par contre, je suis très mécontent de la réponse relative à la route de Morat, car je ne comprends pas pourquoi l'État de Fribourg s'est lancé dans une étude, alors qu'un cédez-le-passage, comme proposé à la route Général-Guisan, serait efficace dans la plupart des cas et ne serait pas coûteux. Je suis également déçu par le fait qu'il n'est pas possible de prioriser les cycles en raison du trafic routier, alors que ce trafic routier devrait justement être redirigé dans le tunnel. J'espère que l'*Agglomération* pourra faire entendre raison à l'État de Fribourg. Je souhaite bon courage au *Comité* !

Le Président. Avec ces considérations, cette intervention est ainsi liquidée.

10.2 Motion relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglomération de Fribourg / Motion betreffend die Einführung eines Managements für wichtige Sportanlagen als neue Aufgabe der Agglomeration Freiburg (Mot Leg2016-2021 2018 011)

a. Réponse du Comité / Antwort des Vorstandes

René Schneuwly. Le *Comité* a mis à votre disposition cette longue réponse. Il comprend les préoccupations de l'auteur et des cosignataires de cette motion et s'est livré à une analyse approfondie de cette dernière. Le *Comité* a abordé plusieurs thèmes y relatifs.

Dans un premier temps, il a fallu définir le terme « infrastructures sportives d'importances régionales ». Une liste non-exhaustive et non-définitive des objets, qui pourraient être retenus, se trouve notamment en page 2 de la réponse.

Le *Comité* s'est ensuite demandé quelles tâches qui pourraient être confiées à l'*Agglomération*. Sous cet angle, la solution retenue s'inspire de la pratique relative aux autres domaines d'activités de l'*Agglomération*. À l'instar du domaine de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Mobilité, l'*Agglomération* se chargerait de la planification et du subventionnement de cette nouvelle tâche.

Avant la mise en œuvre d'une régionalisation de la gestion des installations sportives, le *Comité* est d'avis qu'il faut établir une Conception des installations sportives régionale (CISRE). Cette conception pourrait être établie en prenant exemple sur le processus décrit par le Service fédéral des installations sportives en matière d'élaboration de conceptions des installations sportives communales, que vous trouvez en annexe 2 de la réponse.

Quant à la proposition de texte demandée par la motion afin d'introduire cette tâche, le *Comité* rappelle que depuis le dépôt de cette intervention, la loi du 21 août 2020 a changé le cours des événements. Cette loi prévoit l'abrogation des dispositions de l'*Agglomération* institutionnelle. Cette dernière peut continuer de fonctionner grâce à une ordonnance rendue par le *Conseil d'État du canton de Fribourg (ci-après Conseil d'État)*. Cette ordonnance indique qu'aussi longtemps qu'une autre structure ne remplacera pas l'*Agglomération*, cette dernière peut poursuivre ses activités. Par contre, l'analyse juridique de la situation nous amène à dire qu'il n'est pas possible, en l'état actuel des choses, d'ajouter une nouvelle tâche à celles de l'*Agglomération*. Par conséquent, il est nécessaire de temporiser pour savoir comment les choses vont évoluer, le tout, bien entendu, sous réserve du sort que le Tribunal fédéral réservera au recours déposé contre cette loi du 21 août 2020. Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles à ce sujet. La décision du Tribunal fédéral relative à cette loi est très importante. Si l'*Agglomération* devient une association de communes, il faudra déterminer si en plus des *communes membres* actuelles, d'autres communes participeront à l'exécution de tâches particulières de l'*Agglomération*. Nous pouvons songer à celles, qui sont déjà dévolues à l'*Agglomération*, mais aussi à de nouvelles tâches telles que celle relative aux infrastructures sportives d'importances régionales. Nous pouvons estimer que cette dernière tâche concerne davantage de communes que celles du périmètre actuel de l'*agglomération fribourgeoise*. Cela conduit le *Comité* à recommander cette temporisation liée à cette loi du 21 août 2020. Il vous indique quels sont les problèmes préoccupants et vous explique comment pourraient être modifiés les *Statuts*, afin d'ajouter cette tâche à celles de l'*Agglomération*.

b. Avis de l'auteur / Ansicht des Autors

François Grangier. Je ne m'adresse pas à vous à titre de Président de la *CF*, mais en tant qu'auteur de la motion. Je remercie infiniment le *Comité* pour sa réponse circonstanciée. Malgré un départ un peu poussif, le *Comité* a, à l'instar du *Conseil* en 2018, pris conscience que la gestion des

infrastructures sportives d'importances régionales serait une tâche qui viendrait parfaitement compléter celles de notre *Agglomération*.

Comme vous le savez toutes et tous, les bases légales cantonales de notre *Agglomération* sont, en ce moment, très floues. En effet, le recours au Tribunal fédéral est encore pendant. Avant cette décision, nous ne pouvons malheureusement pas procéder à des changements de nos *Statuts*.

Si le tribunal devait malheureusement confirmer la décision du *Grand Conseil du canton de Fribourg (ci-après Grand Conseil)*, vu le résultat du vote sur la fusion du Grand Fribourg, j'ai toujours espoir que le *Conseil d'État* et le *Grand Conseil* prendront leurs responsabilités et restaureront l'ancien droit, qui sera peut-être légèrement modifié, mais qui nous permettra ainsi de continuer à faire grandir et vivre notre *Agglomération*, qui a atteint aujourd'hui sa maturité et qui, j'en suis intimement convaincu, sera de plus en plus efficace et efficiente pour notre population.

Les conclusions du *Comité*, qui consistent à vous proposer de modifier les *Statuts* en vue d'englober les installations sportives dans les domaines et les tâches relevant de notre compétence ne sont, vous l'aurez compris, juridiquement pas possibles. Je suis cependant certain que les modifications auraient été votées ce soir sans les incertitudes actuelles.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette motion qui, vous l'admettez certainement toutes et tous, est d'une importance majeure pour les habitant-e-s de notre *agglomération fribourgeoise*, je propose ce soir au *Conseil* de reporter ce vote à une date ultérieure. En effet, une modification des *Statuts* n'étant pas possible, il serait idéal de pouvoir valider cette motion quand l'environnement juridique sera plus clair et surtout que l'éventuelle nouvelle structure puisse et doive reprendre ce dossier.

De ce fait, M. le Président, je vous demande formellement par motion d'ordre, de renvoyer le vote sur la mise en œuvre de la motion 2016-2021-2018-011 à une date ultérieure, quand il sera juridiquement possible de modifier les *Statuts*. Il apparaît pragmatique de retenir la question de la temporalité, du fait que cette dernière est elle-même indiquée par le *Conseil d'État*.

Je vous remercie, chères et chers collègues, de soutenir ma demande, afin d'éviter de recommencer tout le processus institutionnel dans quelques mois ou années. À situation particulière, décision particulière.

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je vous propose de voter sur la motion d'ordre, proposée par M. Grangier, ayant pour but de renvoyer le vote sur la mise en œuvre de la motion 2016-2021-2018-011 à une date ultérieure.

Vote sur la motion d'ordre / Abstimmung über den Ordnungsantrag

Celles et ceux, qui acceptent la motion d'ordre ayant pour but de renvoyer le vote sur la mise en œuvre de la motion 2016-2021-2018-011 à une date ultérieure, sont invités à presser sur la touche verte.

Celles et ceux, qui la refusent, sont invités à presser sur la touche rouge.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à presser sur la touche bleue.

46 membres ont pressé sur la touche verte

2 membres ont pressé sur la touche rouge.

6 membres ont pressé sur la touche bleue.

Résultat / Ergebnis

Le *Conseil* a accepté, à la majorité, la motion d'ordre ayant pour but de renvoyer le vote sur la mise en œuvre de la motion 2016-2021-2018-011 à une date ultérieure.

c. Discussion / Diskussion

d. Vote / Abstimmung

Points supprimés

Ce dixième point de l'*ordre du jour* est donc absout.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. Nous passons aux divers. J'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Léo Sapia. J'aimerais savoir pourquoi la séance du *Conseil* du 24 février 2022 est supprimée. M. Grangier parlait d'efficiencia et il me semble que ce *Conseil* accuse d'un certain retard dans le traitement de ses interventions parlementaires. J'estime que le *Conseil* se réunit déjà relativement peu souvent.

Félien Frossard. Le *Bureau du Conseil* a pris la décision de ne pas organiser cette séance du *Conseil*, faute de message du *Comité* à traiter. Cette décision a pour but de ne pas mobiliser 70 personnes pour un ordre du jour trop réduit, qui ne contiendrait notamment que quelques

interventions parlementaires. Par conséquent, le traitement de ces interventions est reporté à la prochaine séance du *Conseil* du 19 mai 2022.

Jérémie Stöckli. Je voulais poser la même question que M. Sapia. J'ai donc déjà reçu une réponse.

Le Président. Je comprends que vous auriez souhaité que cette séance du *Conseil* de février soit maintenue, mais ce n'est pas possible. Y a-t-il d'autres interventions ?

François Vallat. M. Schneuwly a évoqué le recours introduit par un certain nombre de *communes membres* contre la décision du *Grand Conseil* du 21 août 2020. J'aimerais savoir qui prend en charge les frais relatifs à cette procédure. Est-ce que ce sont seulement les *communes membres*, qui se sont déclarées opposées à cette décision du *Grand Conseil*, ou l'*Agglomération* dans sa totalité ?

René Schneuwly. En tant que Syndic d'une des communes recourantes, je peux vous répondre que ce sont uniquement les communes recourantes qui prennent en charge les frais relatifs à cette procédure.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Je clos la présente séance à 21 h 27. J'aimerais de nouveau remercier M. Frossard, Mme Nicolas et toute l'équipe de l'*Agglomération* pour l'organisation de cette séance. Je vous souhaite un bon retour, une belle soirée et de joyeuses fêtes (applaudissements).

Le Président du Conseil / Der Präsident des Rates

Nicholas Creak



Le Secrétaire général / Der Generalsekretär

Félicien Frossard